

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nitrate d'ammonium, 100 g

Date d'impression: 20.05.2015

Code du produit: 9991085

Page 1 de 8

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nitrate d'ammonium, 100 g

N° CAS: 6484-52-2

N° CE: 229-347-8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Substances chimiques de laboratoire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Vendeur**

Société: CONATEX SARL

Rue: 14, rue de la Cité

Lieu: F-57200 Sarreguemines

Téléphone: +33 (0)3 68 78 13 56

Téléfax: +33 (0)3 68 78 13 57

Internet: www.conatex.fr

Fournisseur

Société: Carbolution Chemicals GmbH

Rue: Im Stadtwald, Gebäude A1.2

Lieu: D-66123 Saarbrücken

Interlocuteur: Dr. Michael Bauer

Téléphone: +49 (0)681 302-71232

e-mail: michael.bauer@carbolution-chemicals.de

Internet: www.carbolution-chemicals.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)3 68 78 13 56**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

Indications de danger: O - Comburant, Xi - Irritant

Phrases R:

Favorise l'inflammation des matières combustibles.

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:

Matière solide comburante: Ox. Sol. 3

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique: STOT SE 3

Mentions de danger:

Peut aggraver un incendie; comburant.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Ammonium nitrate

Mention d'avertissement: Attention

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nitrate d'ammonium, 100 g

Date d'impression: 20.05.2015

Code du produit: 9991085

Page 2 de 8

Pictogrammes:

GHS03-GHS07



Mentions de danger

- H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Formule: H4N2O3
Poids moléculaire: 80,04

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
229-347-8	Ammonium nitrate	100 %
6484-52-2	O - Comburant, Xi - Irritant R08-36/37/38	
	Ox. Sol. 3, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H272 H315 H319 H335	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nitrate d'ammonium, 100 g

Date d'impression: 20.05.2015

Code du produit: 9991085

Page 3 de 8

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Eviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les poussières.

Préventions des incendies et explosion

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conservé le récipient bien fermé. Conservé dans un endroit frais. Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Indications concernant le stockage en commun

Tenir à l'écart des matières combustibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les poussières.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nitrate d'ammonium, 100 g

Date d'impression: 20.05.2015

Code du produit: 9991085

Page 4 de 8

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques. Normes DIN/EN : DIN EN 166

Protection des mains

Protection des mains: Gants à usage unique. Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité.

Utiliser les gants une seule fois. Normes DIN/EN : DIN EN 374

Protection de la peau

Protection corporelle: Blouse de laboratoire. Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire approprié : appareil avec filtre à particules (EN 143).

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	solide
Couleur:	incolore
Odeur:	Aucune donnée disponible

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 25 °C):	5,5	80,4
----------------------	-----	------

Modification d'état

Point de fusion:	169 °C
------------------	--------

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	210 °C
--	--------

Point de sublimation:	Aucune donnée disponible
-----------------------	--------------------------

Point de ramollissement:	Aucune donnée disponible
--------------------------	--------------------------

Point d'éclair:	Aucune donnée disponible
-----------------	--------------------------

Inflammabilité

solide:	Aucune donnée disponible
---------	--------------------------

gaz:	Aucune donnée disponible
------	--------------------------

Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
----------------------------------	--------------------------

Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
----------------------------------	--------------------------

Température d'inflammation:	Aucune donnée disponible
-----------------------------	--------------------------

Température d'auto-inflammabilité

solide:	Aucune donnée disponible
---------	--------------------------

gaz:	Aucune donnée disponible
------	--------------------------

Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
---------------------	--------------------------

Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
---------------------	--------------------------

Densité (à 20 °C):	1,72 g/cm ³
--------------------	------------------------

Hydrosolubilité: (à 25 °C)	2130 g/L
-------------------------------	----------

Coefficient de partage:	Aucune donnée disponible
-------------------------	--------------------------

Viscosité dynamique:	Aucune donnée disponible
----------------------	--------------------------

Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
------------------------	--------------------------

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nitrate d'ammonium, 100 g

Date d'impression: 20.05.2015

Code du produit: 9991085

Page 5 de 8

Durée d'écoulement:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur:	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Test de séparation de solvant:	Aucune donnée disponible
Teneur en solvant:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en solide:	Aucune donnée disponible
-------------------	--------------------------

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

En cas de choc ou de pression: Danger d'explosion. Eloigner toute source d'ignition. Conserver à l'écart de la chaleur. Risque d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de: substance, combustible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Absence de données toxicologiques.

Toxicité aiguë

Absence de données toxicologiques.

Irritation et corrosivité

Irritant pour les yeux. En cas d'inhalation: Irritation des poumons. Toux, dyspnée. Contact avec la peau: Irritant.

Effets sensibilisants

Aucune donnée disponible

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Aucune donnée disponible

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

A défaut de données correspondantes, il n'est pas possible d'indiquer si la matière remplit les critères des substances CMR de la catégorie 1 ou 2. L'expérience tirée de la pratique n'a révélé aucun indice de propriétés CMR des catégories 1 ou 2.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

Expériences tirées de la pratique**Observations relatives à la classification**

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nitrate d'ammonium, 100 g

Date d'impression: 20.05.2015

Code du produit: 9991085

Page 6 de 8

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Aucune donnée disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets-Produit

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination de déchet-Résidus

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

UN1942

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

NITRATE D'AMMONIUM contenant au plus 0,2% de matière combustible (y compris les matières organiques exprimées en équivalent carbone), à l'exclusion de toute autre matière

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nitrate d'ammonium, 100 g

Date d'impression: 20.05.2015

Code du produit: 9991085

Page 7 de 8

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 5.1

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 5.1

Code de classement: O2

Dispositions spéciales: 306 611

Quantité limitée (LQ): 5 kg

Catégorie de transport: 3

N° danger: 50

Code de restriction concernant les tunnels: E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

E1

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN1942

14.2. Nom d'expédition des Nations unies: NITRATE D'AMMONIUM contenant au plus 0,2% de matière combustible (y compris les matières organiques exprimées en équivalent carbone), à l'exclusion de toute autre matière

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 5.1

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 5.1

Code de classement: O2

Dispositions spéciales: 306 611

Quantité limitée (LQ): 5 kg

Autres informations utiles (Transport fluvial)

E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN1942

14.2. Nom d'expédition des Nations unies: AMMONIUM NITRATE with not more than 0.2 % total combustible material, including any organic substance calculated as carbon to the exclusion of any other added substance

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 5.1

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 5.1

Dispositions spéciales: 306, 952

Quantité limitée (LQ): 5 kg

EmS: F-H, S-Q

Autres informations utiles (Transport maritime)

E1

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU: UN1942

14.2. Nom d'expédition des Nations unies: AMMONIUM NITRATE with not more than 0.2 % total combustible material, including any organic substance calculated as carbon to the exclusion of any other added substance

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 5.1

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nitrate d'ammonium, 100 g

Date d'impression: 20.05.2015

Code du produit: 9991085

Page 8 de 8

14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	5.1
Dispositions spéciales:	A64
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	10 kg
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	559
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	25 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	563
IATA-Quantité maximale (cargo):	100 kg

Autres informations utiles (Transport aérien)E1
: Y546**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE****Information supplémentaire**

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 3 - pollue fortement l'eau

SECTION 16: Autres informations**Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)**08 Favorise l'inflammation des matières combustibles.
36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.**Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.